FICHE PROGRAMME / NORME DE FORMATION	
INTITULE DE LA SPECIALITE : TECHNICIEN EN ANIMATION TOURISTIQUE	**PROGRAMME :** [x]
NIVEAU : BTP	**NORME :** [ ]
SECTEUR DE FORMATION : TOURISME ET HOTELLERIE	
SOUS SECTEUR : TOURISME ET ANIMATION.	
CODE : 1001301	**DUREE : 1659 Heures**

N°	LISTE DES MODULES	Durée en heures
1	Se situer au regard de la profession et de la démarche de formation.	50
2	Communiquer dans une troisième langue étrangère.	150
3	Assurer la qualité de service à la clientèle.	90
4	Communiquer en milieu de travail.	50
5	Dispenser de l'information touristique à caractère régional et national.	150
6	Exploiter des outils informatiques.	80
7	Organiser des activités animées.	200
8	Animer une soirée.	150
9	Superviser une équipe de travail.	40
10	Assurer la gestion administrative de ses dossiers.	30
11	Anglais.	150
12	Français.	150
13	Arabe.	36
14	Gestion d'entreprise.	96
15	Législation.	20
16	Sécurité et santé au travail.	30
17	Gestion de la qualité.	36
18	Éducation environnementale.	26
19	Informatique.	50
20	Utiliser les moyens de recherche d'emploi.	15
21	*Éducation physique (facultatif).*	*60*